

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES***



**Édition Chronologique n° 38 du 27 août 2015**

**PARTIE PERMANENTE  
État-Major des Armées (EMA)**

**Texte 10**

**ARRÊTÉ N° 12349/DEF/DCSCA/SD\_REJ/BREG**  
portant dissolution du cercle de la rade de Toulon.

*Du 10 juillet 2015*

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES : *bureau « réglementation générale »*.

**ARRÊTÉ N° 12349/DEF/DCSCA/SD\_REJ/BREG portant dissolution du cercle de la rade de Toulon.**

*Du 10 juillet 2015*

NOR D E F E 1 5 5 1 2 3 1 A

---

*Texte abrogé :*

Arrêté n° 4970/DEF/DCSCA/SD\_REJ/BREG du 7 août 2012 (BOC N° 50 du 16 novembre 2012, texte 7 ; BOEM 686.4.1.4) modifié.

*Classement dans l'édition méthodique :* BOEM 686.4

*Référence de publication :* BOC n° 38 du 27 août 2015, texte 10.

---

Le ministre de la défense,

Vu le code de la défense, notamment son article R. 3412-6. ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié, relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2009-1178 du 5 octobre 2009 modifié, portant organisation de l'administration centrale du ministère de la défense ;

Vu l'arrêté du 5 août 2011 relatif à l'organisation et au fonctionnement des cercles et des foyers des armées créés en application de l'article R. 3412-6. du code de la défense ;

Vu l'arrêté du 29 juillet 2014 portant organisation du service du commissariat des armées,

Arrête :

Art. 1er. Le cercle de la rade de Toulon est dissous à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015.

Art. 2. Les biens, droits et obligations de ce cercle sont dévolus au cercle interarmées de la Grande Rade.

Art. 3. Le cercle de la Grande Rade est désigné organisme liquidateur du cercle de la rade de Toulon.

Art. 4. L'arrêté n° 4970/DEF/DCSCA/SD\_REJ/BREG du 7 août 2012 modifié, portant création du cercle de la rade de Toulon est abrogé à la même date.

Art. 5. Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général de 1<sup>re</sup> classe,  
directeur central adjoint du service du commissariat des armées,*

Jean-Pierre LAROCHE de ROUSSANE.